

6 juillet 2016

Original: français

(16-3630) Page: 1/1

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

Pays/Territoire douanier/Arrangement régional: HAÏTI	
Nom de l'organisme à activité normative: Bureau Haïtien de Normalisation (BHN)	
Adresse de l'organisme à activité normative:	
Ministère du Commerce et de l'Industrie SONAPI Route de l'aéroport Port-au-Prince Haïti	
Téléphone: (+509) 22289492/22 30 58 04	Fax:
Courrier électronique: bhn@mci.gouv.ht	Internet:
Type d'organisme à activité normative:	[X] institution du gouvernement central
	[] organisme non gouvernemental
	[] institution publique locale
Champ des activités normatives actuelles et prévues:	
Bâtiment de Génie civil, Agroalimentaire, Environnement, Tourisme, Hôtellerie et Restauration, Electrotechnique	
Date: 20 avril 2016	